

VILLE DE  
BRUYERES



**PROCES-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 22 JUIN 2017 à 20 h 00**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 23 L'an deux mille dix-sept  
le vingt-deux Juin à vingt heures.

**présents :** 16 Le Conseil Municipal de la Commune de BRUYERES  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
**votants :** 20 à la Mairie sous la présidence de M. Yves BONJEAN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Juin 2017

**Présents :** MM. Yves BONJEAN, Philippe GERMAIN, Joseph MORIN, M. Roger ELANDALOUSSI, Mmes Marie-José DIDIER-AMET, Michèle CLAUDEL, Françoise FRISONROCHE, MM. Jean-Paul MENIA, Pascal SONRIER, Mmes Sylvie VALENCE, Stéphanie SANCHEZ, Marie-Dominique GARNIER, M. François VIRY, Mmes Nadine MOULIN, M. Denis MASY, Mme Céline LECOMTE,

**Ont donné pouvoir :**

Mme Delphine GREVISSE à Mme Marie-José DIDIER-AMET, M. Daniel RUZZIER à M. Yves BONJEAN, Mme Erika DELOY à M. Roger ELANDALOUSSI, M. Paulo BATISTA à M. Philippe GERMAIN

**Excusés :**

Mme Michèle PELTIER, M. Martial HILAIRE

**Absent :**

M. Jean-Albert HABY

---

Mme Sylvie VALENCE a été élue Secrétaire de Séance.

---

*Monsieur le Maire ouvre la séance.*

*Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 Mai 2017. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.*

### Finances- Admission en non valeur – 2017-51

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances, expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 29 Mai 2017, Monsieur le Trésorier demande l'admission en non-valeur de la somme de 120,11 € (Budget de l'Eau) suite à une ordonnance portant homologation d'une recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la demande de Monsieur le Trésorier en date du 29 Mai 2017,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances,  
Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, l'admission en non-valeur pour un montant de 120,11 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement à l'article 6541 de cette somme sur l'exercice 2017 du Budget de l'Eau.

### Finances – Subvention exceptionnelle au CAB – 2017-52

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé des Associations, rappelle que tous les deux ans a lieu le 14 Juillet 2017 la fête des Myrtilles.

Il précise que par délibération en date du 3 Juin 2015, un montant de 20.000 € avait été alloué par la Commune au Cercle d'Animation Bruyérois.

Il indique que cette année, une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 16.000 € est sollicitée pour l'édition 2017.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé des Associations,  
Après en avoir délibéré,

Madame Sylvie VALENCE, membre de l'association concernée par cette attribution de subvention, n'ayant pas pris part à délibération et au vote,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer, à titre exceptionnel, la subvention à l'Association ci-après désignée :

<u>ASSOCIATION</u>	<u>MONTANT</u>
<b>CERCLE D'ANIMATION BRUYEROIS (CAB)</b>	<b>16.000 €</b>

**DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées à l'article 6574 du Budget Communal de l'exercice en cours.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

### Finances – Subvention exceptionnelle - Vosges FM – 2017-53

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances, expose aux membres du Conseil Municipal qu'un partenariat est prévu avec Vosges FM afin d'avoir une meilleure communication sur les ondes radio des manifestations qui se déroulent sur Bruyères.

Il précise que ce partenariat consiste également à mettre à l'honneur 3 évènements sur l'année, à savoir :  
La fête des myrtilles  
La fête de la soupe  
La marche rose.

Il indique que ces campagnes d'information sont également relayées sur les réseaux sociaux (facebook, Twitter...) et que le montant de la subvention est de 1.490 euros.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.490 € à Vosges FM.

**DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées à l'article 6574 du Budget Communal de l'exercice en cours.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

### Finances – Participation des communes au Rased – 2017-54

Monsieur Yves BONJEAN, rappelle que par délibération en date du 1<sup>ER</sup> Février 2008, le Conseil Municipal avait fixé la participation des communes extérieures au RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) à 2,5 €/enfant.

Il précise que ce tarif est inchangé depuis 2008. Il est proposé de le passer à 3,5 €/enfant.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ce nouveau tarif à appliquer.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> Février 2008,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**FIXE**, à l'unanimité, la participation des Communes extérieures au RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) à 3,5 € par enfant.

**PRECISE** que ce tarif s'applique à l'ensemble de l'effectif de chaque classe ou RPI.

**Finances – Participation forfaitaire au fonctionnement des écoles maternelles et primaire Jeanne d’Arc – Année scolaire 2016/2017 – 2017-55**

Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé des affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 25 Mai 2016, le Conseil Municipal avait fixé la participation forfaitaire au fonctionnement des écoles maternelles et primaires Jeanne d’Arc à 24074.90 € pour l’année scolaire 2015/2016.

Il précise que pour l’année scolaire 2016/2017, la somme allouée serait de 29.131,38 € (73 élèves x 399,06 €).

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette participation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu sa délibération en date du 25 Mai 2016,*

*Entendu l’exposé de Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé des affaires scolaires,*

*Après en avoir délibéré,*

**DECIDE**, à l’unanimité, de fixer la participation forfaitaire au fonctionnement des écoles maternelle et primaire Jeanne d’Arc à 29 131,38 €.

**PRECISE** que cette dépense est inscrite au Chapitre 65 - Article 6554 du Budget Primitif 2017-Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

**Personnel territorial – Suppressions de postes – 2017-56**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la prise de compétence de la piscine par la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges, le personnel affecté à ce service est transféré à la Communauté de Communes.

Il précise qu’il est donc nécessaire de supprimer 4 postes à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 et de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu le transfert de compétence de la piscine par la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges,*

*Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

**DECIDE**, à l’unanimité, de supprimer 4 postes à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 et de modifier le tableau des effectifs.

**Intercommunalité – Convention de mise à disposition de personnel de la CCB2V à la Commune – 2017-57**

Monsieur Yves BONJEAN expose aux membres du Conseil Municipal que le personnel de la piscine sera mis à disposition de la collectivité par la CCB2V jusqu’à la réouverture de la piscine communautaire.

*Il est donc proposé de passer des conventions de mise à disposition de personnel pour ces 4 agents.*

*Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces conventions de mise à disposition du personnel.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu les projets de conventions de mise à disposition,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

**DECIDE**, à l'unanimité, de passer des conventions de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

**Intercommunalité – Syndicat Intercommunal à Vocation d'Investissement pour la Construction (SIVIC) – Contribution financière pour l'année 2017 – 2017-58**

*Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances, expose aux membres du Conseil Municipal que le SIVIC a fixé par délibération en date du 20 Avril 2017 la participation de la Commune pour l'année 2017 à 11.588,40 €.*

*Il précise qu'en 2016, la participation a été recouvrée sous forme d'impôt.*

*Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer pour savoir si cette participation sera budgétisée ou fiscalisée pour l'année 2017.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances,*

*Après en avoir délibéré,*

**DONNE** son accord pour que le recouvrement de la participation communale au SIVIC (Syndicat Intercommunal à Vocation d'Investissement pour la Construction) de BRUYERES, pour l'année 2017, d'un montant de **11.588,40 €**, soit effectué sous forme d'impôt.

**Baptêmes d'une rue et d'un bâtiment communal – 2017-59**

*Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la municipalité propose de baptiser la voie communale n° 215 « Rue du Gai Logis » et le Club House, « Espace Duilio Salvestroni ».*

*Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces deux propositions.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

**DECIDE**, à l'unanimité, de nommer la voie communale n° 215 « Rue du Gai Logis » et de baptiser le Club House, « Espace Duilio Salvestroni ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

### Motion de Soutien Paris 2024 – 2017-60

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que par mail en date du 7 Juin 2017, l'Association des Maire des Vosges nous informe que l'Association des Maires de France a appelé chaque commune et intercommunalité à prendre une délibération spécifique pour appuyer la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront en 2024.

#### **Le Conseil Municipal,**

*Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Bruyères est attachée ;*

*Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;*

*Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;*

*Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;*

*Considérant que la commune de Bruyères souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.*

*Après en avoir délibéré :*

**APPORTE** à l'unanimité son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

### Réforme des rythmes scolaires à la rentrée de Septembre 2017 – 2017-61

Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé des affaires scolaires, rappelle que le décret n° 2013-77 du 25 Janvier 2013 a défini les rythmes scolaires de l'école primaire organisés sur 9 demi-journées. Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen des projets d'organisation élaborés par le Maire et les Conseils d'Ecole, et après avis du Maire. Il expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Président de la République et Monsieur le Ministre de l'Education Nationale ont prévu, dès la rentrée prochaine, de permettre aux communes qui le désirent la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

*Il invite donc le conseil municipal à délibérer sur cette affaire.*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,*

*Entendu l'exposé de Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint chargé des affaires scolaires,*

*Après en avoir délibéré,*

*Madame Stéphanie SANCHEZ, professeur des écoles concernées par cette décision, n'ayant pas pris part ni à délibération et au vote,*

**DECIDE**, à l'unanimité, sous réserve du décret d'application, de l'avis des conseils d'école, et de l'avis du DASEN, de demander une dérogation pour passer la semaine du temps scolaire des écoles primaires de la commune à 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018.

**DIT** que cette délibération sera exécutoire dès la parution du décret et sera transmise au Service transport scolaire de la Région Grand Est.

## Jury d'assises 2017

*Le Conseil Municipal a procédé ensuite au tirage des Jurés d'Assises pour l'année 2018.*

## Questions diverses

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'invitation de l'entreprise Dieudonné de Belmont-sur-Buttant les 7 et 8 Juillet 2017 de 10h à 18h à l'occasion de ses trente ans d'activités forestières et environnementales.*

*Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'invitation à l'inauguration du Musée Henri Mathieu le 30 Juin 2017 à 18h30.*

*Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean-Albert HABY, propose qu'une « boîte à livre Lions » soit installée gratuitement à proximité du local de la Croix Rouge par l'association « Agir pour la Lecture ; Vaincre l'illettrisme, Lions Clubs de France » ; Le Conseil Municipal approuve cette initiative.*

*Madame Céline LECOMTE demande quand seront installées les tables de pique-niques. Monsieur Jean-Paul MENIA précise que ces tables sont mises actuellement en place par les services techniques. Elles sont principalement situées :*

- au pied de l'Avison (1)
- Monument américain (3)
- Chemin des Fourmis (1)

*Il indique également qu'une table similaire mise au parcours de santé, il y a plus d'un an, a été dérobée.*

*Madame Michèle CLAUDEL fait part de problème de bruits incessants, d'incivilités, de dégradations au cours de l'été. Monsieur le Maire répond qu'il va se rapprocher des services de la gendarmerie.*

*Madame Stéphanie SANCHEZ indique que les services techniques ont fait un travail remarquable au massif du rond-point sur le thème des myrtilles. Elle précise que ce thème serait agréable à voir également dans la rue du Cameroun.*

*Madame Céline LECOMTE signale également que la nouvelle affiche annonçant les manifestations est très belle.*

*Monsieur Roger ELANDALOUSSI informe les membres du Conseil Municipal que le forum des sports se déroulera le 09 Septembre 2017.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25 heures.*

*A Bruyères, le 27 Juin 2017*



*Le Maire, Yves BONJEAN*